

**COMPTE RENDU DE RÉUNION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2009**

L'An DEUX MILLE NEUF, le VINGT DEUX JANVIER à DIX NEUF heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Culture-Loisirs », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PÉDA, Maire.

PRÉSENTS :	DUVETTE M., WILTZIUS R., GAUTIER P.SERRIÈRE A., RUMEAU R., AMOR., DURET C., FOULER R., GELIN L., MARCHISIO N., LAHURE A., MARIN E.
ABSENTS :	
REPRÉSENTES :	CARON M. (par RUMEAU R.) CARTON C.( par DUVETTE M.) HERMITTE D. (par GAUTIER P.) MULE M. (par SERRIERE A.) BARRAS M. (par GELIN L.) METHIVIER D. (par MARCHISIO N.)

Secrétaire de séance : WILTZIUS R.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Convention de prestation, organisation et gestion « Accueil de loisirs »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à signer la convention de prestation pour l'organisation de l'accueil de loisirs.

Il rappelle que cette organisation se fera de la manière suivante :

- Petites vacances scolaires (Toussaint - Printemps) Commune de Forcalqueiret
- 5 semaines d'été - Commune de Sainte-Anastasia

Le coût de la journée par enfant étant fixé à 27.10 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

## **2°) Tarif restaurant Scolaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 29 septembre 2006, les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas été augmentés. Depuis le décret 2006-753 la commune a la possibilité de déterminer librement ces tarifs.

Il propose au Conseil de fixer la participation des parents à :

- 3.35 € le repas pour le 1<sup>er</sup> enfant
- 3.15 € le repas pour le 2<sup>ème</sup> enfant et les suivantes.
- 

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

## **3°) Service Assainissement collectif (part de la Collectivité)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport concernant l'augmentation de la « Part collectivité » relative au service public de l'assainissement collectif et précisant les conditions de renégociation du nouveau contrat d'affermage du service avec la Société Eaux de Provence.

La diminution de la part du délégataire sur le prix du m3 facturé doit être en majeure partie compensée par une augmentation de la « part collectivité » afin de faire face aux besoins d'investissements de la collectivité pour la remise en état du réseau public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire propose au conseil de porter la « part collectivité » sur le prix du m3 assaini, à 0.25 € H.T. par m3 facturé au titre du service de l'assainissement collectif et précise que ce nouveau tarif s'appliquera à l'intégralité des consommations facturées à compter de l'exercice 2009.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

## **4°) Informations**

### **a) Contrat enfance jeunesse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 15 décembre, il a été autorisé à signer le contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations familiales.

Celui-ci ayant été finalisé avec la C.A.F., il sera donc signé, réexpédié pour sa mise en œuvre.

## **b) Contrat d'architecte**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il s'agit d'un contrat d'architecte à passer concernant les Etudes, l'avant projet, le dossier de Permis, les D.C.E.... pour la réalisation de la Salle d'honneur municipale.

### **Tour de Table :**

Monsieur Duvette informe que la création d'un fossé pour évacuation des eaux, sera effectuée sur le Chemin du Rouvel (environ 15 mètres) - une partie sera faite par une entreprise, l'autre par nos employés municipaux.

Entre Noël et Jour de l'an, il a été procédé à un creusement de fosse Chemin du Deffend

Les passages piétons ont été refaits. Il va entreprendre les démarches afin de demander le recul du panneau à l'entrée de l'agglomération

Il sera mis en place aussi un panneau rappel du 50 à l'heure à l'entrée du village.

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui ont effectué le recensement de tous les extincteurs dans les bâtiments, ainsi que les bornes à incendie de la commune.

Madame Wiltzius informe que les demandes de secours sont de plus en plus nombreuses auprès du CCAS.

Madame Marchisio souligne que le projet de fête médiévale « La Route des Epices » est une très belle initiative et qu'il est nécessaire que la commune appuie cette manifestation.

Monsieur Rumeau informe qu'il a participé à la commission d'ouverture des plis du Syndicat des Chemins

Monsieur Gautier, souhaite que lors de la préparation du budget primitif nous soyons très vigilant au niveau des recettes supposées.

La séance est levée à 19 heures 30

Le Maire  
Jean-Claude PEDA